



Horaires et tarifs saison 2022/2023

Mercredi		Vendredi		Samedi	
9h30-10h30	Baby poney 3-4 ans			9h30-10h30	Mini Cavalier 4-6 ans
10h30-11h30	Mini cavalier 4- 6 ans			10h-11h30	Débutant et un an de pratique
11h-12h30	Galop 1/2	14h - 15h	Baby poney	11h-12h30	Galop 2/3
13h30-15h	Galop 2/3	15h30 -17h	Galop 6/7		
14h30-16h	Débutant	17h - 18h30	Débutant	13h - 14h30	Galop 3/4
15h30-17h	Galop 4	18h-19h30	ados/adulte loisir	14h -15h30	Galop 1
17h30-19h	Loisir + travail à pied	19h- 20h30	Adulte/ados confirmé	15h-16h30	Galop 4/5/6

Les Galop correspondent au niveau du cavalier. Il n'est pas nécessaire d'avoir validé les galops pour participer à un groupe. Il faut seulement avoir le niveau équestre correspondant.

TARIFS*

Cours d'équitation

Séances** de 1h en groupe de 4 à 5 cavaliers

Baby poney 3- 4 ans : 570 € (16,30€ la séance) et Mini cavalier 4 - 6 ans : 595 € (17€ la séance)

Séances** de 1h30 en groupe de 4 à 6 cavaliers

Année 6-12 ans (né entre 2010 et 2016) : 693 € (soit 19,80 € la séance)

Année 12-18 ans (né entre 2004 et 2009) : 720 € (soit 20,60 € la séance)

Année adulte 780 € (soit 22,20 € la séance)

Licence FFE enfant 25 €, adulte 36 €, frais d'adhésion la première année 35€.

Pour la deuxième heure de cours par semaine pour le même cavalier, réduction de 5%.

Pour la deuxième personne de la famille, réduction de 5%

Carte 4 cours : Moins de 12 ans 110€ plus de 12 ans 125 euros,

Cours : Moins de 12 ans : 27 €, plus de 12 ans : 35 €.

*) Les tarifs sont TTC, les cours d'équitation contrairement à la plupart des activités culturelles et sportives est soumise à une TVA à 20% (à l'exception des activités de familiarisation et découverte de l'écurie et de l'accès aux installations bénéficiant d'une TVA réduite à 5,5%).

**) 35 séances sur l'année, possibilité de déplacer 4 cours par an.

easyCheval EARL au Capital de 10000 euros, Lieu dit La Gentille 01120 MONTLUEL

07 88 50 74 16

793 097 528 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE
www.easycheval.com contact@easycheval.com

easyCheval : 2022/2023
Année équitation



NOM **PRENOM**.....

Adresse :

.....

Date de Naissance.....

Téléphones pour joindre les responsables de l'enfant

Mère Père

Autres (précisez).....

Adresse mél :

.....

Niveau équestre : N° de licence FFE

Horaire

Jour : Samedi Heure :

Cours hebdomadaire à l'année : + Adhésion ... + licence... .. Total =.....

Je soussigné(s) Nom(s) Prénom (s).....

responsables légal(aux) de l'enfant autorise(nt) l'enfant à pratiquer les activités équestre proposées par easyCheval et déclare(nt) que mon enfant ne présente pas de contre indication médicale à la pratique de l'équitation, et autorise la gérante d'easyCheval et/ou le moniteur en charge des cours, le cas échéant à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

L'inscription est annuelle dans le cas où je choisis de payer en plusieurs fois, je m'engage à effectuer l'intégralité du paiement y compris en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année qu'elle que soit la raison.

Dans le cadre de la RGPD j'accepte l'utilisation de mes données par easyCheval, à des fins administratives et la communication d'informations sur les activités de l'écurie. easyCheval s'engage à ne pas fournir des données à des tiers à l'exception de la fédération française d'équitation. Les données sont également utilisées pour contracter la licence auprès de la FFE.

Je m'engage à n'exercer aucune poursuite envers easyCheval ou la gérante de l'écurie ou le moniteur en cas de non respect du règlement intérieur ci-joint, en pa

A....., le (ajouter la mention manuscrite lu et approuvé et signer)

easyCheval EARL au Capital de 10000 euros, Lieu dit La Gentille 01120 MONTLUEL

07 88 50 74 16

793 097 528 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE
www.easycheval.com contact@easycheval.com

REGLEMENT INTERIEUR

I – Dispositions générales :

L'écurie easyCheval est une EARL immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 793 097 528.

L'écurie exerce les activités suivantes : cours et stage d'équitation, tourisme équestre, locations d'équidés (pour les mineurs sous la responsabilité des parents), travail et valorisation des chevaux et poneys, baptême de poneys en présence des parents (ou autres personnes responsables de l'enfant), activités artistiques autour du cheval (travail en main et à pied).

L'enseignement de l'équitation est encadré par un moniteur titulaire de BPJEPS équitation.

II – Procédure d'adhésion :

Pour adhérer, les personnes doivent prendre connaissance du règlement intérieur et le signer, (signature des représentants légaux pour les mineurs) et s'engager à le respecter. **Le prix de l'adhésion annuelle + licence est de 50 euros pour les moins de 18 ans (dont 25 euros pour la licence FFE, 70 (dont 35 pour la licence) pour les adultes**, gratuit pour les moins de 6 ans. L'adhésion comprend le prix de la licence FFE. Pour le deuxième membre d'une famille, seul l'adhésion FFE est payable.

III – Responsabilité pour les personnes mineures :

Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors des horaires des séances d'équitation ou de stages les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants. Les enfants qui ne participent pas aux activités sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

Les parents renoncent à tout recours contre easyCheval et son personnel en cas d'accident survenus :

- a) en dehors de la plage horaire de leur activité
- b) dans le cas où ils laissent leur enfant seul dans l'établissement.
- c) dans le cas d'un accident impliquant un enfant qui ne participe pas aux activités.

IV - Demi pension

Dans le cadre des demi pension, les séances en dehors des cours se déroulent sous la seule responsabilité des cavaliers ou pour les personnes mineures sous la responsabilité de l'un de ses responsables légaux (ou autres personnes désignés dans le contrat de demi pension par les responsables légaux).

V – Sécurité :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Les chiens et autres animaux domestiques ne sont pas admis.

L'accès à l'établissement est interdit en dehors des heures d'ouverture et en l'absence de la gérante de l'écurie.

Le port d'un casque norme NF pour les activités équestre est obligatoire pendant les séances d'équitation. Les cavaliers doivent venir avec leur propre casque, en cas d'oubli easyCheval prête un casque mais n'est pas responsable en cas d'accident si celui-ci n'est pas parfaitement adapté à la tête du cavalier. **Pour les cours de niveau intermédiaire et de niveau Galop 1 et plus, le port d'un gilet de sécurité est obligatoire.**

VI - Parking

Les véhicules stationnent devant ou dans l'enceinte de l'écurie et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les véhicules sont priés de faire demi-tour au niveau du portail de l'écurie et de ne pas stationner ou faire demi tour devant les maisons voisines.

VII - Conditions Météo

En cas de conditions météo ne permettant pas de monter à cheval, les cours sont maintenus, ils se déroulent en intérieur dans une pièce chauffée et sont consacrés à de la théorie (connaissance des chevaux, des disciplines équestres, des soins ...) adaptée à l'âge et au niveau des cavaliers.

VIII - Assurance

L'EARL easyCheval est assurée pour garantir la responsabilité civile pour les dommages matériels et immatériels consécutifs survenus du fait de l'exercice des activités physiques et sportives pratiquées dans l'établissement. Contrat n° 191268136 souscrit auprès de GAN Assurances.

Les adhérents doivent souscrire une licence auprès de la FFE